



PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE OBLIGATOIRE

 Booster votre politique de rémunération
en sécurisant la retraite de vos salariés

VOS ENJEUX

Plus de 80% des français se disent inquiets pour leur propre retraite, principalement par crainte de manquer d'argent.*

Une préoccupation grandissante, dans un environnement marqué par les incertitudes économiques, les évolutions réglementaires (comme la Loi PACTE avec la création d'un socle unique, le PER - Plan d'Épargne Retraite - regroupant l'ensemble des solutions d'épargne et de retraite), les perspectives de transformations sociétales spécifiques au secteur de l'Économie Sociale et Solidaire...

Sécuriser vos salariés face à l'avenir est devenu un axe indispensable de reconnaissance.

*Baromètre 2021 « Les Français, l'épargne et la retraite »

NOS CONVICTIONS

Chez Harmonie Mutuelle ESS, nous sommes convaincus que la contribution de l'entreprise à la préparation de la retraite de ses salariés, représente un levier de management et de fidélisation des collaborateurs !

Bien au-delà de l'aspect financier d'un tel dispositif face au défi permanent de préservation du potentiel humain, seul Harmonie Mutuelle ESS, 100% expert sur les structures de l'Économie Sociale et Solidaire :

- › vous apportera une vision globale et vertueuse face aux enjeux de la politique RH et sociale de l'entreprise ;
- › vous accompagnera sur les solutions spécifiquement adaptées au profil de vos salariés.



NOTRE SOLUTION PER OBLIGATOIRE

À partir d'un diagnostic de la situation de votre entreprise et en fonction des objectifs fixés, votre conseiller en protection sociale vous accompagne pour mettre en place une solution d'épargne retraite performante et personnalisée.

Le PERO, un outil indispensable de votre politique RH et sociale, souple et facile à mettre en place.

UNE SOLUTION *clé en main*



► Conception sur mesure

- | La possibilité de faire bénéficier à l'ensemble des salariés ou seulement à une catégorie objective.
- | Une contribution obligatoire de l'employeur et des versements facultatifs des salariés (avec déduction fiscale)



► Gestion responsable

- | Gestion libre ou gestion pilotée à horizon sur 3 profils d'investissement, au choix de vos salariés selon leurs besoins.
- | Gestion basée sur 5 fonds rigoureusement sélectionnés par EGAMO, société de gestion du groupe VYV et AMUNDI, un des leaders européens de la gestion d'actifs : fonds ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) et ISR (investissement socialement responsable).



► Solution flexible

- | Choix entre le versement d'une rente ou d'un capital au départ à la retraite, selon les types de versements.
- | Possibilité de débloquer le capital de manière anticipée selon les événements de vie.

LES BÉNÉFICES POUR *votre structure*

L'Épargne Retraite vous permettra de :



| Préserver votre budget en bénéficiant d'avantages fiscaux et sociaux.

Les versements obligatoires de l'employeur sont déductibles du bénéfice imposable si la structure est soumise à l'IS, exonérés de cotisations de Sécurité sociale, et bénéficient d'un taux de forfait social réduit à 16% (selon conditions réglementaires et dans la limite des plafonds légaux).

| Distribuer des primes plus efficacement qu'en versant du salaire, au service de votre marque employeur.

| Bénéficier d'un socle commun pour l'ensemble de vos contrats et futurs dispositifs d'Épargne Retraite (transférabilité, harmonisation des règles d'alimentation et de fiscalité, ...).

| Disposer d'un accompagnement juridique et fiscal permanent pour piloter vos dispositifs de protection sociale.

LES BÉNÉFICES POUR *vos salariés*

4 bénéfices concrets pour vos salariés :



| Disposer d'un complément de revenus alimenté entièrement ou en partie par votre structure et d'un capital, pour préparer sereinement leur retraite.

| Gérer son épargne-retraite sur un seul et même socle et grâce à une interface digitale dédiée.

| Alimenter son compte, par des versements volontaires, ou des jours provenant d'un CET ou de congés non pris, en complément des versements obligatoires, déductibles du revenu imposable.

| Bénéficier d'une épargne retraite acquise quel que soit le déroulement de la carrière, avec plusieurs cas de débloquages anticipés des fonds et un large choix d'options de rentes.

Les exclusivités de notre plan *d'épargne retraite obligatoire*



HARMONIE MUTUELLE ESS, LE SPÉCIALISTE EN PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE EXCLUSIVEMENT DÉDIÉ AUX ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Acteur de l'Économie Sociale et Solidaire et Entreprise Mutualiste à Mission, Harmonie Mutuelle, mutuelle fondatrice du Groupe VYV, a toujours été créatrice de valeur pour la société.

Sa vocation non lucrative et son ancrage dans les territoires lui permettent d'œuvrer pour l'accès aux soins, une protection sociale étendue et une société de solidarités.

Harmonie Mutuelle ESS a l'ambition d'être le partenaire privilégié des employeurs et salariés du secteur de l'ESS pour les protéger et les soutenir dans leurs parcours de vie professionnels et personnels.

Forte de l'expérience de ses équipes dédiées à l'accompagnement en Prévoyance Collective des structures de l'ESS, Harmonie Mutuelle ESS crée les conditions d'un accompagnement au quotidien qui leur permet d'être actrices de leur protection sociale tout en restant mobilisées sur leur rôle essentiel d'utilité sociale.

UNE GESTION FINANCIÈRE DES FONDS ASSURÉE PAR EGAMO, GESTIONNAIRE D'ACTIFS DU GROUPE VYV

EGAMO a obtenu en 2019 le European Fund Trophy de la meilleure société de gestion française dans la catégorie des sociétés gérant moins de 7 fonds. Un gestionnaire d'actifs à taille humaine qui place l'ESG au coeur de son processus.

 **PER entreprise obligatoire**
UNE SOLUTION DU GROUPE VYV



L'APPUI DE CREDIT AGRICOLE ASSURANCES EN TANT QUE GESTIONNAIRE ET ASSUREUR DU CONTRAT

Expert de l'assurance retraite collective pour la gestion des comptes salariés.

rendez-vous sur

harmonie-mutuelle.fr/ess

Harmonie Mutuelle :

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Sirene 538 518 473, Numéro LEI 9695003LU5ZH89G4TD57, Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris, agit dans le cadre d'un mandat de distribution confié par CHORUM CONSEIL, SAS au capital de 1 539 000 €, courtier en assurance, 143, rue Blomet - 75015 Paris, immatriculé auprès de l'ORIAS sous le n° 170 073 20.

VYV Protection Avenir :

Société par actions simplifiée au capital de 9.500.000 € - Siège social : Tour Montparnasse - 33 avenue du Maine - BP 25 - 75755 Paris Cedex 15 - RCS Paris 853 494 722.

Crédit Agricoles Assurances :

Contrat assuré par PREDICA, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances - entreprise régie par le Code des assurances S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €. Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris. 334028123 RCS Paris.



**Harmonie
mutuelle**
GROUPE **vyv**

AVANÇONS collectif

